



# PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS TARN-SORGUES-DOURDOU-RANCE 2022-2028

• Le bassin de gestion  
Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance •

**SYNDICAT MIXTE TARN  
SORGUES DOURDOU RANCE**

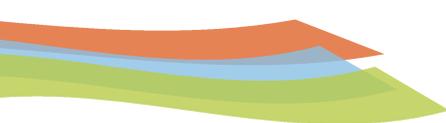
Mairie - route de Lacaune  
12370 BELMONT-SUR-RANCE  
*Téléphone : 05.65.49.38.50*

Site : <https://www.syndicat-tsdr.fr>



**TARN SORGUES  
DOURDOU RANCE**

SYNDICAT MIXTE DE BASSIN VERSANT



## Table des matières

1.	Localisation du bassin de gestion Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance (TSDR).....	3
2.	Climat .....	5
3.	Hydrographie.....	6
a.	Réseau hydrographique .....	6
b.	Masses d'eau superficielles .....	8
4.	Caractéristiques géologiques et topographiques.....	8
5.	Caractéristiques hydrogéologiques.....	9
6.	Caractéristiques hydromorphologiques .....	11
7.	Activités humaines sur le territoire.....	16
a.	Occupation des sols .....	16
b.	Activités industrielles .....	18
c.	Activités touristiques .....	22
8.	Arrêts de catastrophe naturelle .....	23

PROJET

## 1. Localisation du bassin de gestion Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance (TSDR)

Le périmètre du PAPI Complet équivaut à la globalité du territoire couvert par le Sm TSDR, soit le bassin de gestion Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance dans ses limites topographiques.

Il est à signaler que le périmètre initial du PAPI d'Intention couvrait 1700 km<sup>2</sup> ne prenant pas en compte une partie des têtes de bassin versant du haut Dourdou et excluant un secteur du causse du Larzac pour des raisons de bassin versant hydrogéologique. Dans un souci de cohérence et d'efficacité, le périmètre du PAPI complet intègre désormais ces zones, soit l'ensemble du périmètre de compétence du Sm TSDR (1793 km<sup>2</sup>).

Situé dans la région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, le bassin versant Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance est inclus dans le bassin Tarn-Aveyron, qui lui-même appartient au grand bassin Adour-Garonne (Figure 1 et Figure 2).

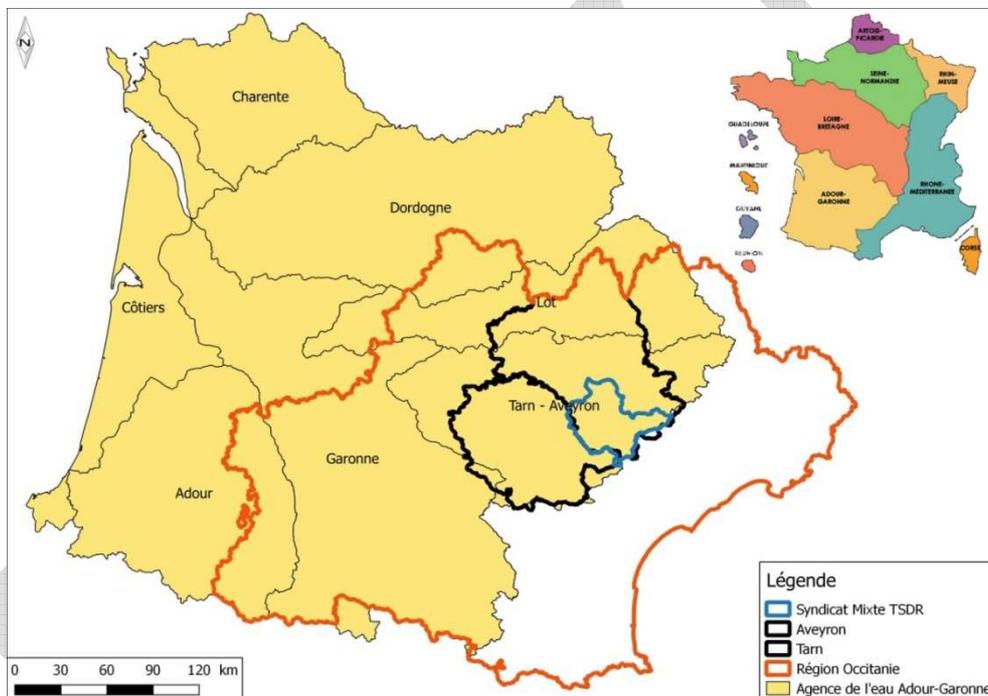


Figure 1: Localisation du bassin versant TSDR dans le grand bassin Adour-Garonne

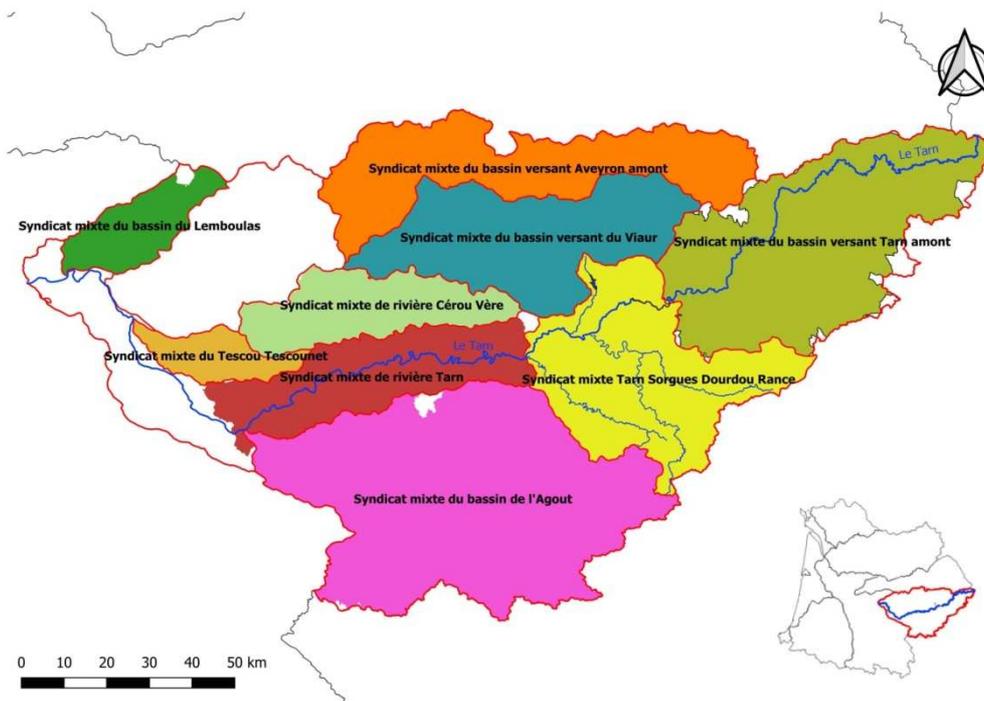


Figure 2 : Situation du Sm TSDR dans le grand bassin versant Tarn-Aveyron

Ce bassin est à cheval sur deux départements : l'Aveyron, qui constitue 96% du territoire (le bassin de gestion TSDR représente 20% de ce département), ainsi que le Tarn sur sa partie aval et une toute petite partie de l'Hérault. Il regroupe 73 communes et 9 communautés de communes (Figure 3).

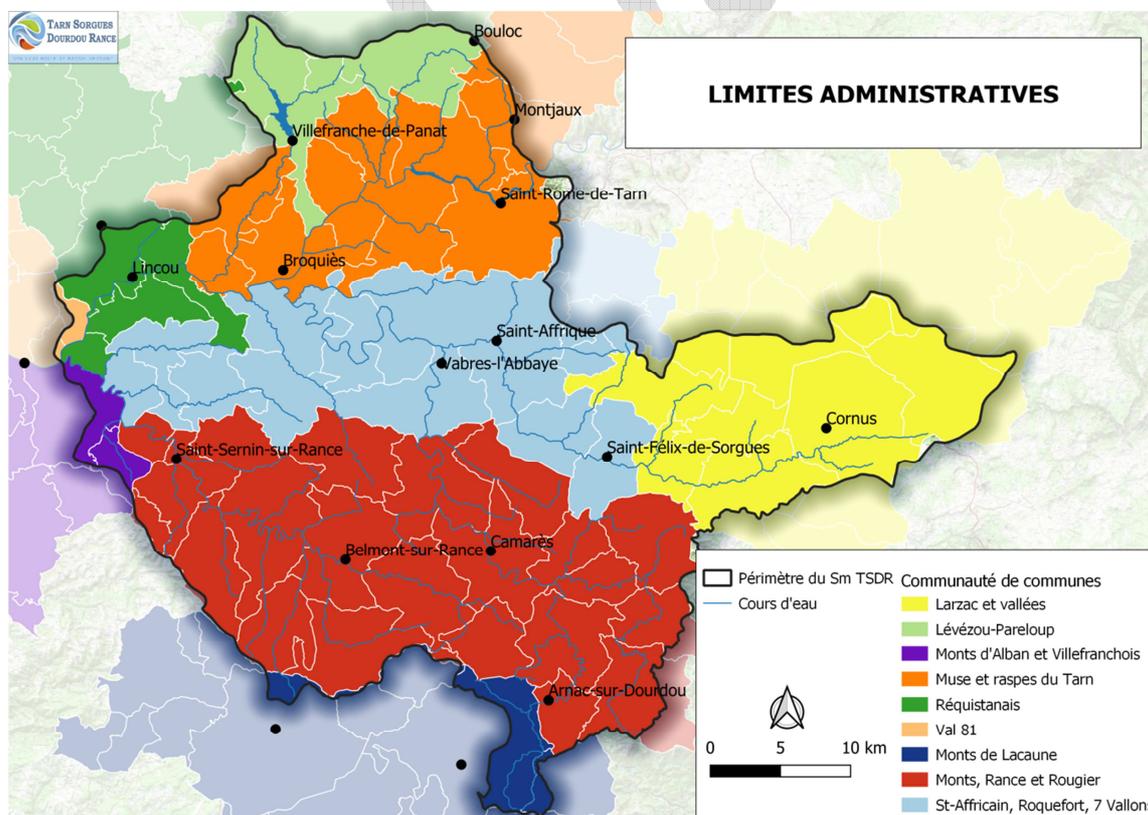


Figure 3 : Communauté de communes présentes sur le bassin versant TSDR

Liste des communes situées sur le territoire de gestion du Sm TSDR par communauté de communes :

<b>CC LARZAC ET VALLEES</b>	<b>Dep</b>	<b>CC MUSE ET RASPES DU TARN</b>	<b>Dep</b>	<b>CC LEVEZOU PARELOUP</b>	<b>Dep</b>
CORNUS	12	AYSENES	12	ALRANCE	12
FONDAMENTE	12	BROQUIES	12	SALLES-CURAN	12
LA COUVERTOIRADE	12	BROUSSE-LE-CHATEAU	12	VILLEFRANCHE-DE-PANAT	12
L'HOSPITALET-DU-LARZAC	12	CASTELNAU-PEGAYROLS	12		
MARNHAGUES-ET-LATOIR	12	LES COSTES-GOZON	12	<b>CC MONTS RANCE ET ROUGIER</b>	<b>Dep</b>
NANT	12	LESTRADES-ET-THOUELS	12	ARNAC-SUR-DOURDOU	12
SAINT-BEULIZE	12	LE TRUEL	12	BALAGUIER-SUR-RANCE	12
SAINT-JEAN-ET-SAINT-PAUL	12	MONTJAUX	12	BELMONT-SUR-RANCE	12
SAINTE-EULALIE-DE-CERNON	12	SAINT-ROME-DE-TARN	12	BRUSQUE	12
SAUCLIERES	12	SAINT-VICTOR-ET-MELVIEU	12	CAMARES	12
VIALA-DU-PAS-DE-JAUX	12	VIALA-DU-TARN	12	COMBRET	12
				FAYET	12
<b>CC SAINT-AFFRICAIN, ROQUEFORT, SEPT VALLONS</b>	<b>Dep</b>	<b>CC REQUISTANAIS</b>	<b>Dep</b>	GISSAC	12
CALMELS-ET-LE-VIALA	12	BRASC	12	LA SERRE	12
COUPIAC	12	CONNAC	12	LAVAL-ROQUECEZIERE	12
MARTRIN	12	LA BASTIDE-SOLAGES	12	MELAGUES	12
PLAISANCE	12	MONTCLAR	12	MONTAGNOL	12
ROQUEFORT-SUR-SOULZON	12	REQUISTA	12	MONTFRANC	12
SAINT-AFFRIQUE	12			MONTLAUR	12
		<b>CC MONTS DE LACAUNE ET MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC</b>			
SAINT-FELIX-DE-SORGUES	12			MOUNES-PROHENCOUX	12
SAINT-IZAIRE	12	CASTANET-LE-HAUT	34	MURASSON	12
SAINT-JEAN-D'ALCAPIES	12	LACAUNE	81	PEUX-ET-COUFFOULEUX	12
SAINT-JUERY	12	MURAT-SUR-VEBRE	12	POUSTHOMY	12
SAINT-ROME-DE-CERNON	12			REBOURGUIL	12
VABRES-L'ABBAYE	12	<b>CC VAL81</b>		SAINT-SERNIN-SUR-RANCE	12
VERSOLS-ET-LAPEYRE	12	FRAISSINES	81	SAINT-SEVER-DU-MOUSTIER	12
		TREBAS	81	SYLVANES	12
				TAURIAC-DE-CAMARES	12
<b>CC MONTS D'ALBAN ET VILLEFRANCHOIS</b>					
MIOLLES	81				
CURVALLE	81				

La population totale du territoire est de 27 000 habitants. Celui-ci est majoritairement rural, avec une densité de population évaluée à 15 habitants au kilomètre carré. La commune la plus importante en termes de population est Saint-Affrique (environ 8 000 habitants), le territoire comprend ensuite les principaux bourgs suivants : Vabres-l'Abbaye (environ 1 200 habitants), Belmont-sur-Rance (environ 1 000 habitants), Camarès (environ 1000 habitants), Saint-Rome-de-Tarn (environ 900 habitants), Montlaur (environ 600 habitants), Saint-Sernin-sur-Rance (environ 600 habitants), et Coupiac (environ 400 habitants).

## 2. Climat

Le territoire est soumis à un climat méditerranéen qui provoque **de sévères étiages en période estivale** et **des événements pluvieux intenses au printemps et en automne**. Parmi ces périodes de fortes pluies, des événements appelés « épisodes cévenols » sont dus au contact entre l'air chaud et humide qui provient de la Méditerranée et l'air froid des massifs montagneux des Cévennes, entraînant la création des nuages d'orages responsables des pluies violentes subies sur le territoire. Le bassin Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance est également sous influence océanique, causant un volume de précipitations non négligeable mais mieux réparti dans l'année.

Concernant la pluviométrie, le gradient est fort : les précipitations à la station de Belmont-sur-Rance varient de 750 à 1 100 mm/an, à 1 200 - 1 500 mm/an sur l'amont du bassin versant du Rance et sur le bassin versant du Dourdou ; et elles varient de 800 mm/an sur Montlaur (zone la plus sèche du département) à 1 600 mm/an sur le secteur amont.

### 3. Hydrographie

#### a. Réseau hydrographique

Le territoire Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance est parcouru par 2000 km de cours d'eau environ, répartis en trois sous-bassins versants :

- **Le bassin versant du Tarn**, de Montjoux (confluence avec la Muse) jusqu'à Curvalle (confluence avec le Rance), en incluant l'ensemble des affluents rive droite et rive gauche comme l'Alrance et le Gos du Tarn,
- **Le bassin versant Sorgues-Dourdou**, affluent du Tarn en rive gauche,
- **Le bassin versant du Rance**, affluent du Tarn en rive gauche.



Figure 4 : Sous bassins versants du territoire TSDR

Ils forment le réseau hydrographique suivant (Figure 5):

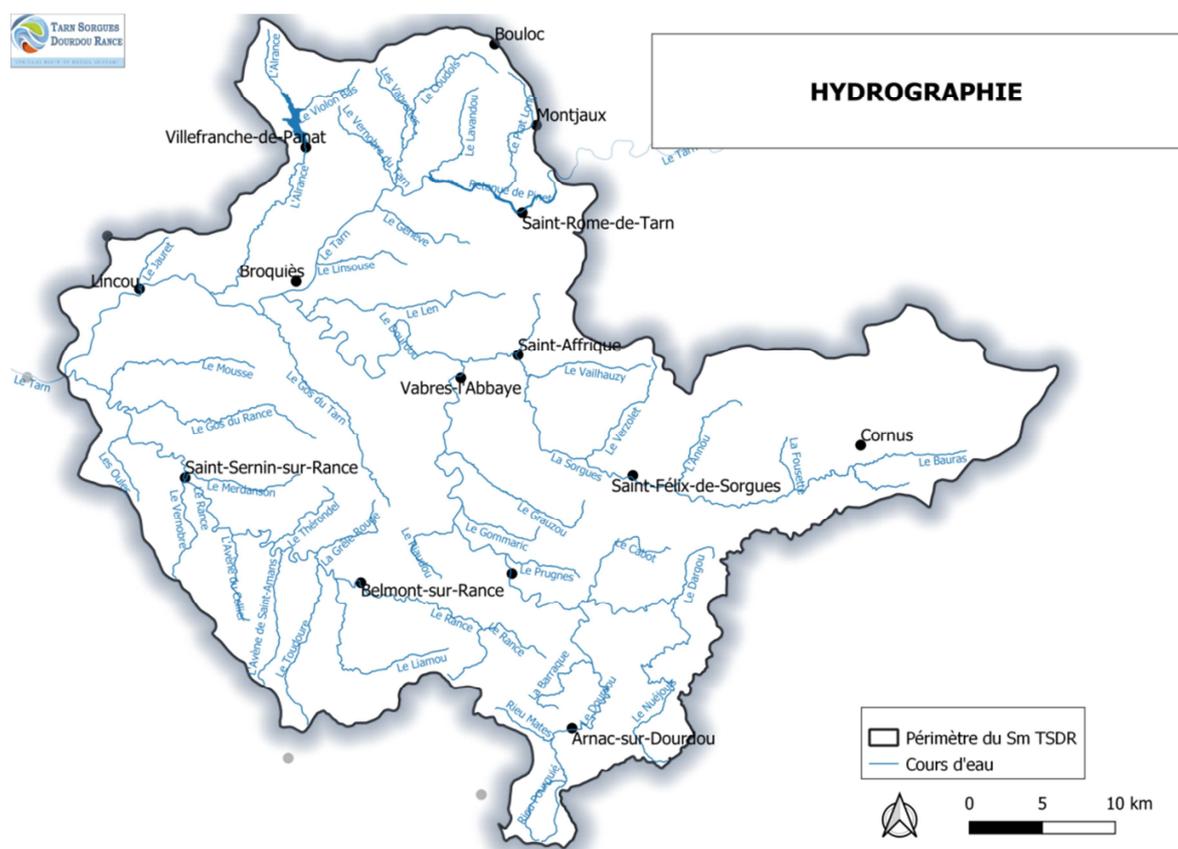


Figure 5 : Réseau hydrographique du bassin versant TSDR

Le Tarn qui a une longueur totale de 380 km environ prend sa source sur le versant sud du Mont-Lozère (48) et se jette dans la Garonne à Saint-Nicolas de la Grave (82). La partie du Tarn comprise sur le territoire TSDR parcourt environ 50 km. Ses principaux affluents sont, d'amont à l'aval:

- Le Dourdou, en rive gauche, qui prend sa source sur les contreforts nord des Monts de l'Espinouse, et se jette dans le Tarn après une ouverture de la vallée à l'aval de Camarès, parcourant au total environ 86 km. Il compte deux affluents majeurs :
  - La Sorgues, issue d'une importante résurgence karstique au pied du Causse du Larzac. Elle suit un cours de 46 km environ, et traverse notamment la ville de Saint-Affrique.
  - La Nuéjols, qui prend sa source près du col de Marcou, dans les contreforts des Monts de Lacaune, et parcourt 31 km avant de rejoindre le Dourdou en amont de Camarès.
- L'Alrance, en rive droite, qui prend sa source dans le massif du Lévézou, alimente le lac de Villefranche-de-Panat, et se jette dans le Tarn à Brousse-le-Château après avoir parcouru 26 km environ.
- Le Rance, en rive gauche, quant à lui alimenté par plusieurs sources situées sur la commune de Peux-et-Couffouleux avec deux branches principales elles-mêmes alimentées par une dizaine de ravins. Il traverse ensuite une partie du Rougier de Camarès puis, plus à l'aval, reçoit les eaux du Mousse (cours d'eau traversant Coupiac), avant de finir sa course dans le Tarn à Curvalle. Il parcourt au total 65 km.

## b. Masses d'eau superficielles

Sur le bassin versant, il existe 50 masses d'eau dont 48 masses d'eau superficielles dites cours d'eau et 2 masses d'eau « lacs ». L'état de ces masses d'eau décrit ci-dessous (Figure 6) est extrait de l'état des lieux du SDAGE 2019. On constate un état écologique général plutôt bon.

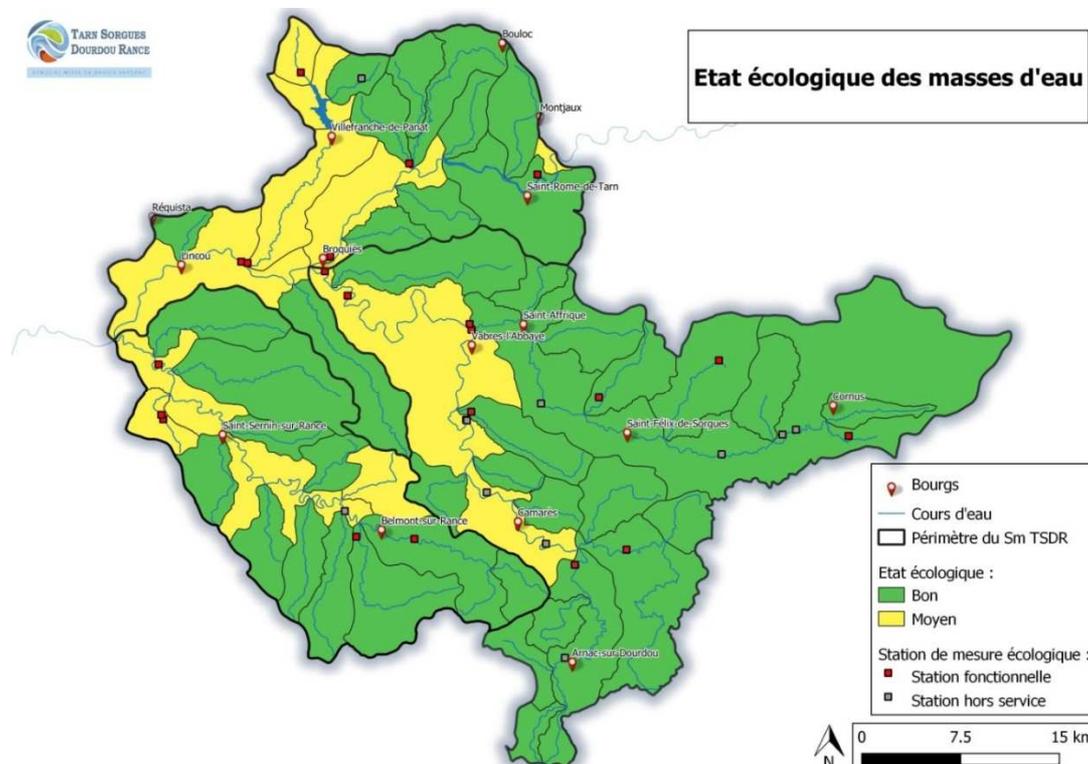


Figure 6 : Etat écologique des masses d'eau du bassin versant TSDR selon l'état des lieux 2019 du SDAGE Adour-Garonne 2022-2027

## 4. Caractéristiques géologiques et topographiques

Le territoire Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance compte 5 formations lithologiques majeures (Figure 7) :

- Le Gneiss, une formation de roche métamorphique retrouvée au nord ainsi qu'à l'extrémité sud du bassin,
- Les Granites, des roches magmatiques retrouvées au nord ainsi qu'au sud de la formation de Gneiss,
- Les Schistes et Grès, retrouvés sous forme de mélange de schistes et de grès issus respectivement de la roche métamorphique et de la roche sédimentaire détritique à l'ouest et au sud (à noter que cette formation occupe environ le tiers du territoire) (marron),
- Le Grès, retrouvé sur environ un tiers du territoire et plus précisément au centre (rose),
- Les Calcaires, Marnes et Gypses, roches sédimentaires se trouvant à l'est du territoire, et occupant un peu moins du tiers de la surface (bleu-gris).

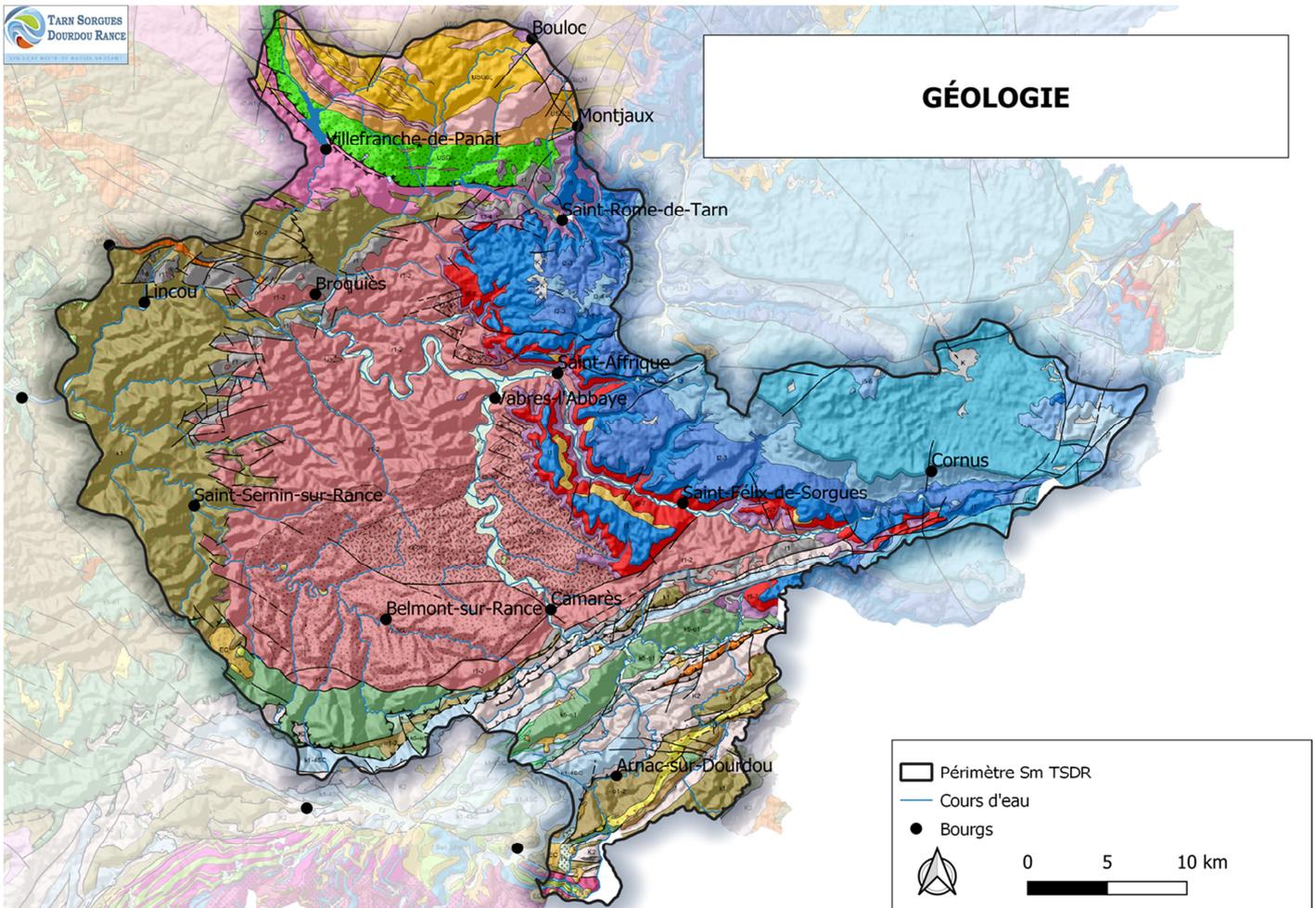


Figure 7 : Géologie du territoire TSDR (BRGM)

## 5. Caractéristiques hydrogéologiques

### - Systèmes aquifères

Le bassin de gestion Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance repose sur 3 aquifères : les aquifères 558a « Massif Central / Montagne Noire-Espinouse », 609 « Massif Central Sud / Rouergue Albigeois » et 141d « Larzac / Avant Causse de Saint Affrique ».

L'aquifère 558a s'étend sur 2 087 km<sup>2</sup>. Il s'agit du domaine correspondant au socle et aux formations primaires de la Montagne Noire et des Monts de Lacaune.

L'aquifère 609 s'étend sur 4 043 km<sup>2</sup>. Cet aquifère est le domaine correspondant au socle et aux formations primaires du Rouergue et de l'Albigeois.

L'aquifère 558a ainsi que l'aquifère 609 sont des domaines hétérogènes. Il s'agit:

- Pour les zones de socle : d'un système aquifère discontinu, libre ou captif, dans des roches éruptives, métamorphiques ou volcaniques, fissurées ou fracturées,
- Pour les zones de recouvrement : de terrains sédimentaires, sans système aquifère individualisé. La présence de petits aquifères locaux est possible.

L'aquifère 141d a une superficie de 1 019 km<sup>2</sup>. IL s'agit d'un ensemble multicouche complexe des aquifères karstiques du Trias, Lias, Jurassique moyen et supérieur, entre Dourbie et Hérault. Cet ensemble correspond aux régions naturelles suivantes : Causse du Larzac (s-s), Causse de Saint-Affrique (avant-Causse), Causse de Caussanus, Causse de la Loubière, vallée de la Sergue, plateau du Guilhaumard, Nord du Causse du Larzac sud, Causse de Campestre, Causse de Blandas. Cet aquifère est multicouche, karstique, à nappe supérieure libre (perchée ou non) pouvant alimenter significativement une nappe captive ou libre sous-jacente, à charge inférieure.

Le bassin versant hydrographique correspond à l'ensemble du territoire dont toutes les eaux de ruissellement (pluie, cours d'eau) s'écoulent par gravité vers un même point. Il se délimite par des lignes de partage des eaux entre les différents bassins. Ces lignes sont des frontières naturelles dessinées par le relief : elles correspondent aux lignes de crête.

Cependant, le cours d'eau d'un bassin versant donné peut-être alimenté par les eaux précipitées sur un bassin topographiquement adjacent. C'est le cas provoqué par la présence d'un horizon imperméable ou d'écoulements souterrains complexes, comme dans les terrains karstiques présents sur le sous bassin versant de la Sorgues (Figure 8). La ligne de partage des eaux ne dépend plus du relief mais des nappes souterraines associées, on parle alors de bassin versant hydrogéologique.

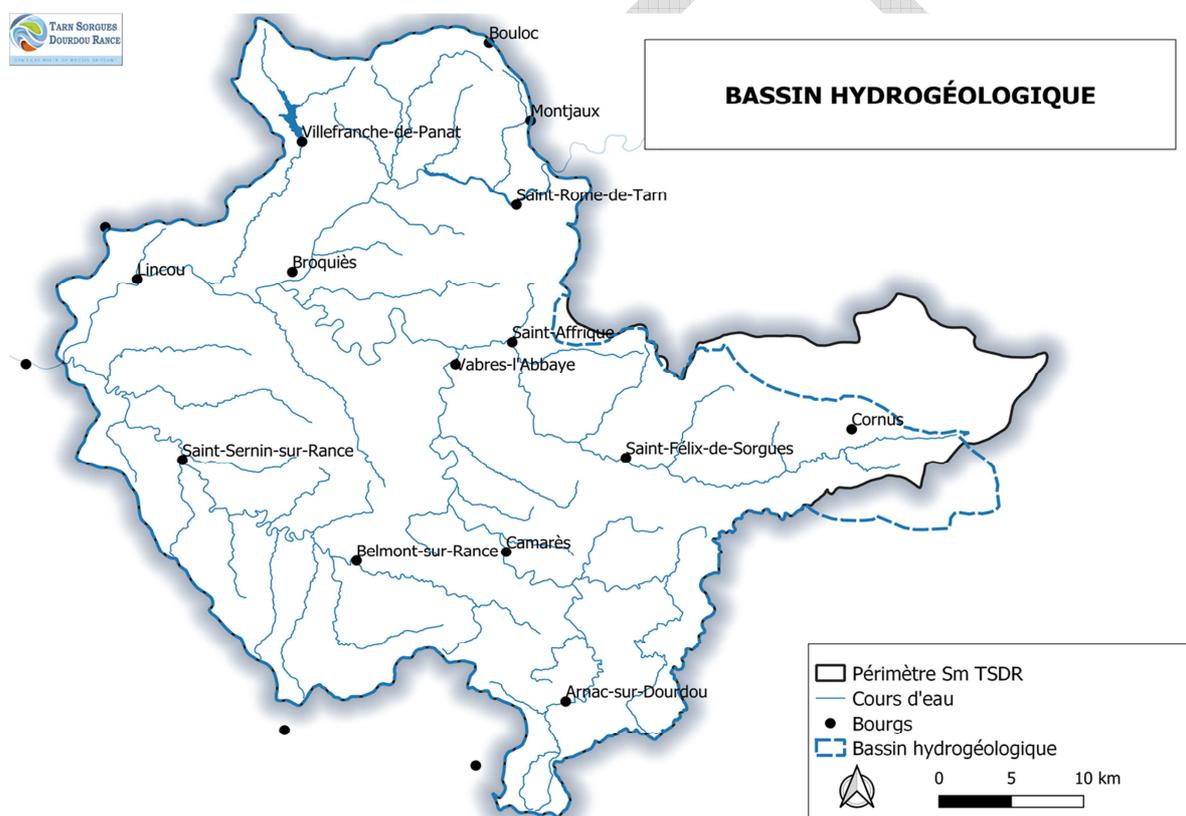


Figure 8 : Bassin hydrogéologique Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance (contour : source PNRGC)

Néanmoins le territoire de compétences du Sm TSDR, comme celui des syndicats mixtes des bassins versants voisins mais aussi des agences de l'eau, est calé sur le bassin versant hydrographique.

### - Masses d'eau souterraines

Le bassin versant TSDR comprend principalement cinq masses d'eaux souterraines :

- FRFG009 : Socle bassin versant Tarn secteurs hydrologiques O3 et O4
- FRFG056 : Calcaires et dolomies du Lias du bassin versant du Tarn secteur hydrologique O3
- FRFG021 : Alluvions du Tarn, du Dadou et de l'Agout, secteurs hydrologiques O3 et O4
- FRFG057 : Calcaires des Grands Causses du bassin versant du Tarn
- FRDG125 : Calcaires et marnes causses et avant-causses du Larzac sud, Campestre, Blandas, Séranne, Escandorgue

De manière générale, les masses d'eau souterraines du bassin versant TSDR sont d'assez bonne qualité, autant du point de vue chimique que quantitatif. Seules les masses d'eau FRFG021 et FRFG056 présentent des déclassements dus à la présence de nitrates et de pesticides.

Les massifs karstiques de l'Avant-Causse du Saint-Affricain et du Plateau de Guilhaumard ont fait l'objet d'études hydrogéologiques. Le premier alimente certaines sources, dont la source de Lévejac et le deuxième alimente la source de la Sorgues. En l'état actuel des connaissances, pour les crues d'ampleur générant des inondations, la présence de ces massifs karstiques ne semble pas influencer significativement le débit des cours d'eau. En revanche, ces aquifères jouent un rôle majeur à l'étiage, apportant des eaux fraîches en quantité aux rivières concernées (La Sorgue en particulier).

## 6. Caractéristiques hydromorphologiques

- Les cours d'eau du territoire du bassin Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance sont principalement de deux types : rectilignes à forte pente ou à méandre.

Les premiers sont principalement présents dans les vallées encaissées, notamment à l'amont des cours d'eau principaux. Sur ces cours d'eau, les pentes moyennes sont généralement supérieures à 1.5% (et même souvent bien supérieures sur les plus petits affluents) et décroissent de l'amont vers l'aval.

Excepté dans leur partie amont, les cours d'eau Dourdou, Sorgues et Rance sont des cours d'eau à méandres. Ils sont à lit mobile, en particulier le Dourdou moyen et aval. Ceci se manifeste par une migration progressive des méandres et la divagation du lit mineur.

Le Tarn, quant à lui, est situé dans une vallée encaissée, empêchant toute divagation. Cette zone est appelée « Les Rases du Tarn ». Sur la majorité de son linéaire, plusieurs grands barrages hydroélectriques le conditionnent, créant des lacs. Seuls 7 km sont non influencés, du barrage de la Jourdanie à la confluence avec le Gos du Tarn.

- Concernant les matériaux alluvionnaires, la granulométrie des cours d'eau du territoire est relativement homogène sur celui-ci.

De plus, une grande partie des cours d'eau Dourdou et Sorgues est délimitée par du substratum rocheux. Ce substratum peut être le signe d'une incision du cours d'eau, notamment causée par un déficit en matériaux. Cette problématique n'a pas été relevée sur le reste du territoire. Cependant, des phénomènes de colmatage ont été observés, en particulier dans le secteur du Rougier, favorisés par les pratiques agricoles (érosion des sols) et les spécificités géologiques.

- Comme dit précédemment, certains cours d'eau du territoire sont à lit mobile.

Il est alors intéressant d'introduire la notion d'espace de bon fonctionnement du cours d'eau (EBF). Ce terme désigne l'espace avec lequel le cours d'eau interagit nécessairement pour provoquer des

phénomènes d'érosion, de transport solide, de sédimentation et de débordement, et ainsi assurer ses fonctions écologiques. Cette surface permet au cours d'eau d'avoir un bon fonctionnement à la fois hydromorphologique, hydraulique, hydrogéologique, et biologique et est essentielle à la pérennité des écosystèmes. Cependant, comme c'est le cas sur plusieurs tronçons du territoire, des enjeux peuvent être situés dans cet espace, entraînant un risque fort d'inondation et/ou de déstabilisation des berges. Il y a quelques années, des aménagements visant à maîtriser voire empêcher la mobilité du cours d'eau ont été mis en place à plusieurs endroits :

- Des actions de rectification, recalibrage, endiguement, en particulier dans les traversées de villages et sur le Dourdou aval,



*Figure 9 : Ancien recalibrage sur des cours d'eau du Rougier*

- Des merlons de protection dans certains secteurs agricoles,
- Des opérations de curage et d'extraction de matériaux,
- Des protections de berges.



*Figure 10 : Protections de berges par enrochement, Saint-Affrique*

Ces types d'aménagements peuvent avoir un impact sur le fonctionnement des écosystèmes et les écoulements :

- les curages ou recalibrages peuvent provoquer des érosions régressives et progressives et dans certains cas une incision du lit, déstabilisant les berges et les infrastructures telles que les routes, les ponts, etc...,
  - les protections de berges par enrochements peuvent être contournées par certains écoulements, sapées à la base, et ainsi aggraver la situation à l'aval en déviant ou accélérant les écoulements,
  - les endiguements peuvent accélérer les écoulements en les contraignant au sein du lit mineur, et ainsi favoriser l'incision du lit et l'érosion des berges.
- Le territoire comprend aussi des problématiques de transport sédimentaire dans certaines zones, pouvant créer des atterrissements.

Un atterrissement est une accumulation de matériaux alluvionnaires issus de l'amont, qui se déposent lors de la diminution de la vitesse du courant. Les atterrissements construisent le lit du cours d'eau. Ce phénomène naturel est amplifié par l'érosion des sols, notamment des sols nus, et l'absence de haies. Les atterrissements jouent un rôle dans les rivières par leur dynamique et sont essentiels aux milieux naturels en diversifiant les écoulements. En se végétalisant, ces atterrissements se « fixent » et, en déportant le courant sur la (ou les) rive(s) opposée(s), contribuent aux érosions latérales et ainsi à la mobilité naturelle du cours d'eau. Les atterrissements sont la matérialisation et un des moteurs du transport solide, élément clé de l'écosystème rivière qui a été altéré par les extractions de graviers pour la construction dans les années 1960-70 (Figure 11).



Figure 11 : Atterrissements

- L'impact anthropique se manifeste également au travers des ouvrages hydrauliques présents sur les cours d'eau.

En effet, on recense notamment de nombreux seuils sur le territoire (Figure 12 et Figure 13) : 143 sur le bassin du Dourdou et plus de 250 sur le Rance (surtout concentrés à l'amont). La plupart n'ont plus d'usage aujourd'hui, excepté quelques microcentrales et prises d'eau privées, mais ces obstacles à l'écoulement ont un impact moyen à fort sur la morphologie des cours d'eau (transport solide, dégradation des ouvrages, impact localisé sur le linéaire du cours d'eau...) et génèrent une hausse des températures en étiage. Ces ouvrages n'ont pas vocation de barrages écrêteurs de crue ni d'ouvrages de soutien d'étiage.



Figure 12 : Seuils en rivière

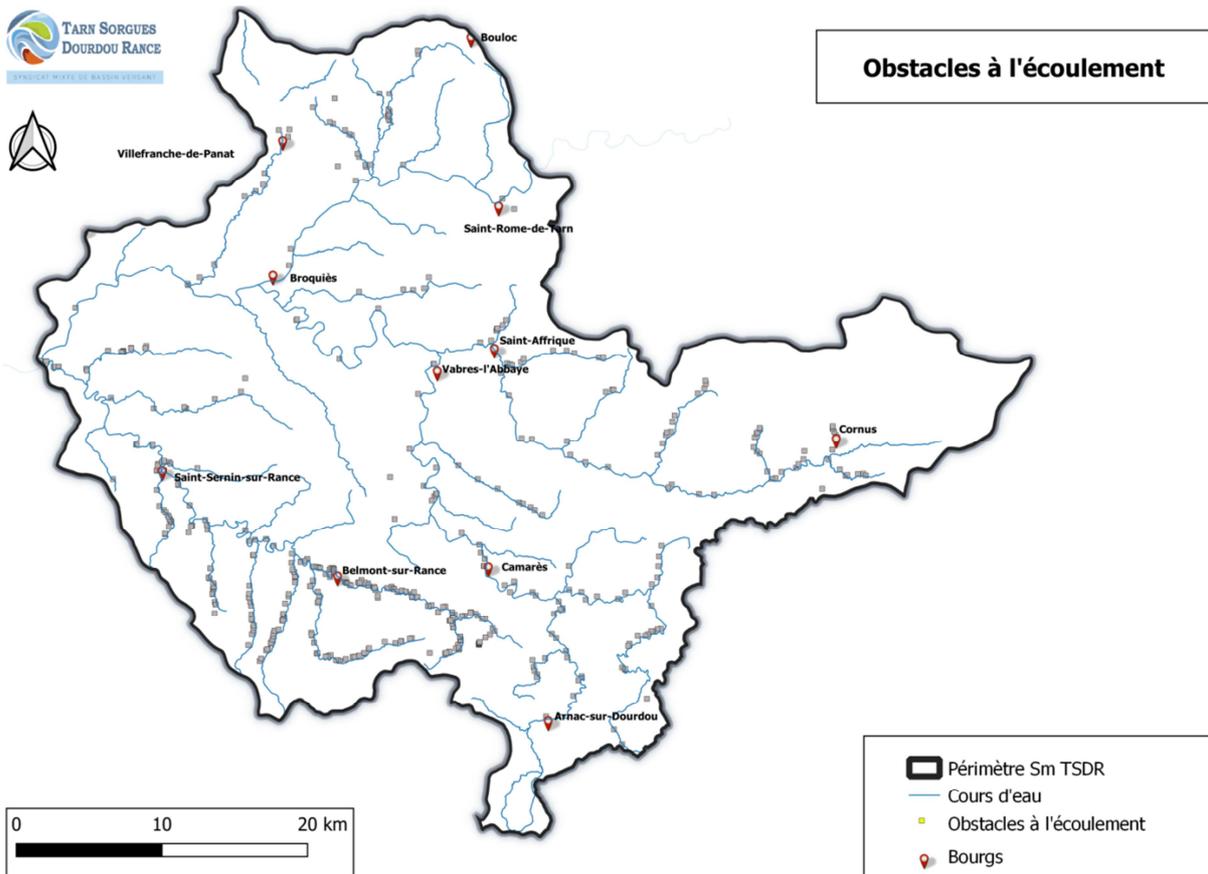


Figure 13 : Cartographie des obstacles à l'écoulement selon le Référentiel des Obstacles à l'Écoulement

Le Tarn est particulièrement influencé par l'activité humaine, il est source d'électricité à plusieurs endroits : 550 mégawatts sont produits par les groupes EDF du Lévézou et des installations de la vallée du Tarn dans le département de l'Aveyron, avec 4 barrages EDF formant le complexe hydro-électrique du Pouget, représentant 300 MW :

- Le barrage EDF du Pinet (hauteur de chute de 41m),
- Le barrage EDF du Truel (hauteur de chute de 19m), associé à la centrale EDF hydro-électrique du Pouget alimentée par une conduite forcée amenant les eaux de plusieurs barrages du Lévézou,
- Le barrage EDF de la Jourdanie (hauteur de chute de 17m),
- Le barrage EDF de la Croix (hauteur de chute de 15m).

On compte également deux microcentrales privées à Brousse-le-Château et Trébas.

L'impact de ces aménagements sur le paysage du territoire est significatif (Figure 14). Cependant, les barrages d'EDF sont conçus et exploités pour ne pas aggraver le phénomène de crue : ils sont dotés d'évacuateurs de crues favorisant le passage des débits extrêmes mais n'ont pas vocation à écrêter les crues d'ampleur pouvant toucher la rivière Tarn.



Figure 14 : Barrages hydroélectriques du territoire

## 7. Activités humaines sur le territoire

### a. Occupation des sols

La connaissance de la répartition de l'occupation des sols sur le territoire est essentielle pour évaluer l'influence qu'elle a sur l'hydrologie des bassins versants et donc sur les crues.

Les forêts, prairies et pelouses absorbent une proportion des précipitations et favorisent l'infiltration de l'eau dans les sols. Ceci réduit donc le ruissellement et provoque un décalage de débit de pointe sur l'écoulement du bassin en stockant temporairement l'eau dans le sol. De plus, le boisement, par un effet de stabilisation des terres, peut limiter l'apport de matériaux alluvionnaires aux cours d'eau. Les terres cultivées ont une capacité de stockage des eaux beaucoup plus faible que les zones avec une couverture végétale permanente, le ruissellement y est plus important (particulièrement en hiver quand les sols sont nus).

L'urbanisation se développe progressivement et celle-ci conduit à une imperméabilisation des sols. Lors d'une crue, les volumes d'eau à l'aval sont alors plus importants et le temps de réponse est plus court à cause des chemins d'écoulement artificiels créés, augmentant le débit de pointe.

La couverture des sols a donc un impact important sur l'écoulement des eaux, elle est à considérer pour une bonne gestion des eaux pluviales sur le territoire. À noter, néanmoins, qu'en cas d'épisode pluvieux très intense, l'occupation du sol n'a que peu d'importance.

Le bassin versant TSDR est un territoire très rural. En effet, les surfaces agricoles occupent 56% du territoire, dont 38% de cultures et 18% de prairies. Par ailleurs, 43% du territoire est constitué

de forêts dont 27% de forêts en feuillus, 11% de forêts de conifères et 5% de végétation arbustive. **Les zones urbanisées n'occupent qu'1% du territoire** (Figure 15).

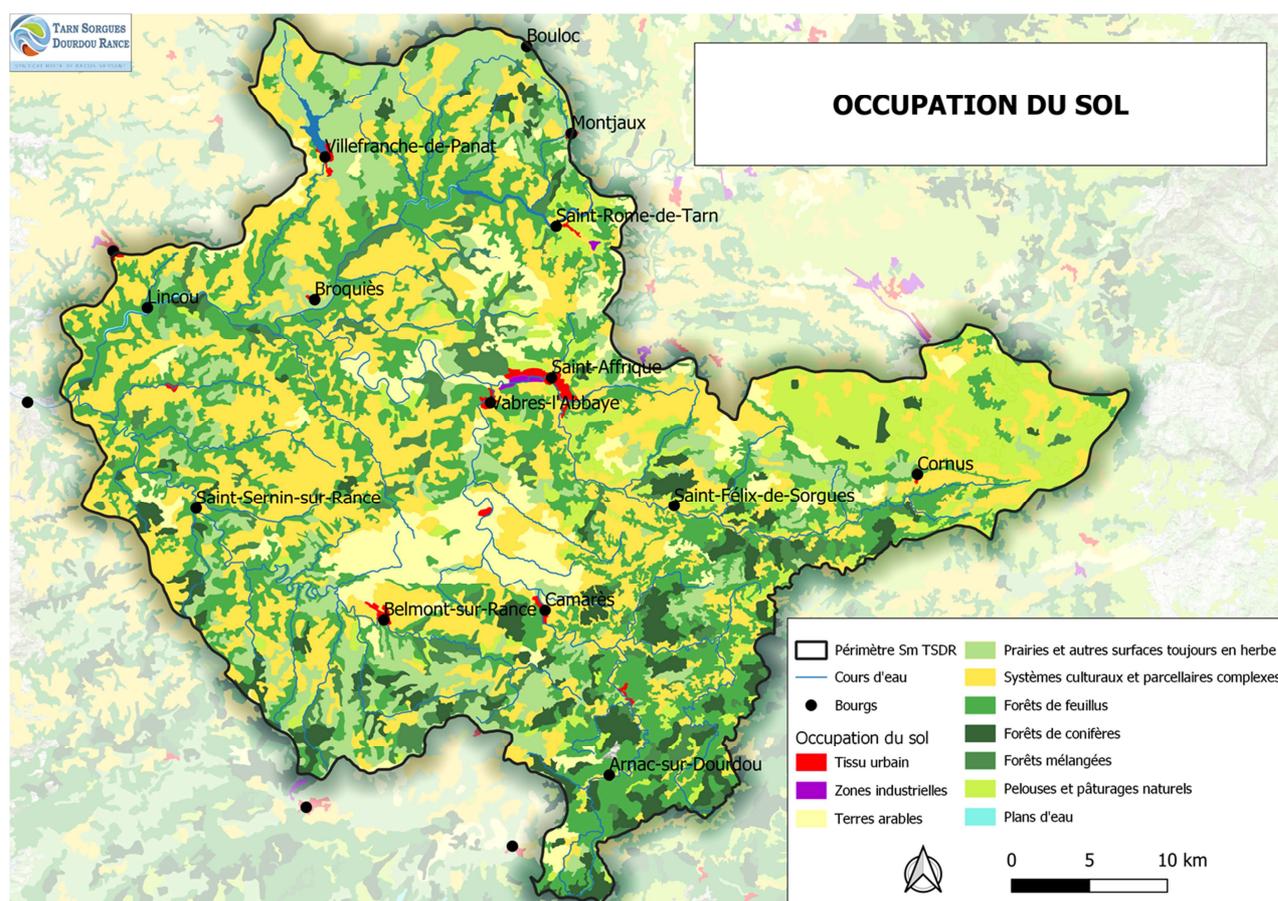


Figure 15 : Occupation du sol (Corine Land Cover 2012) du territoire TSDR

En termes d'évolution, sur l'ensemble du territoire, on constate que l'occupation des sols a peu changé depuis les années 1990.

La part de terres agricoles a toujours été importante, en particulier dans les bassins du Rance et du Tarn. Cependant, ces terrains agricoles ont subi des transformations impactant l'écoulement des eaux pluviales. L'augmentation de la taille des parcelles, notamment lorsqu'elle provoque une augmentation de la longueur des pentes, accentue le ruissellement rural, tout comme la disparition de haies ou bandes enherbées. Ce PAPI Complet propose ainsi une action sur ce volet (cf. action 1.6).

Aussi, les forêts et milieux semi-naturels ont toujours été aussi présents, en particulier sur les bassins de la Sorgues et du Dourdou, mais leur proportion a légèrement diminué au cours des années 2000 (d'environ 13 km<sup>2</sup>).

La fraction de territoire artificialisé a augmenté mais elle reste très faible à l'échelle du bassin TSDR (inférieure à 1%). Cette artificialisation s'est principalement développée dans les communes de Saint-Affrique et Vabres-l' Abbaye.

## b. Activités industrielles

On retrouve sur l'ensemble du territoire environ 85 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). 5 sont situées en zone inondable selon le PPRI (dont 2 piscicultures) :

- Sur la commune de Saint-Affrique (Figure 16) : l'Abattoir du Saint-Affricain

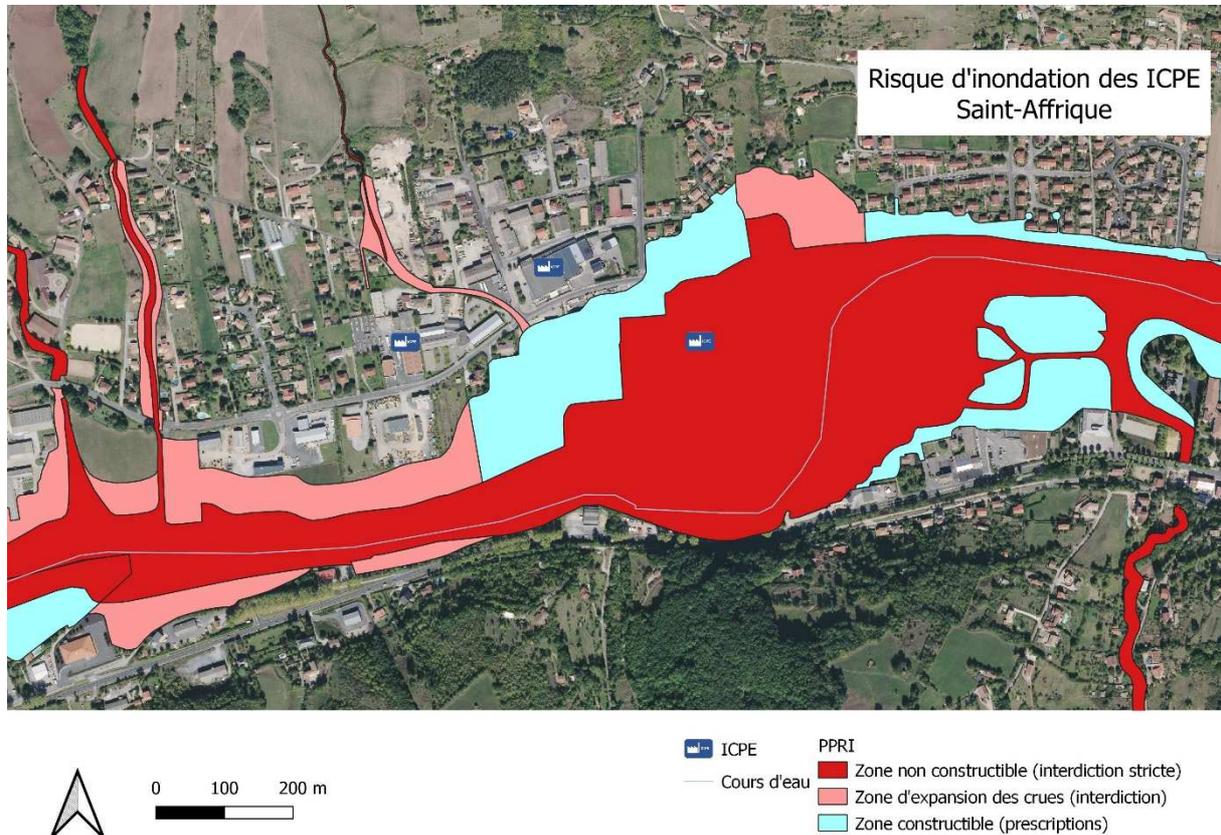
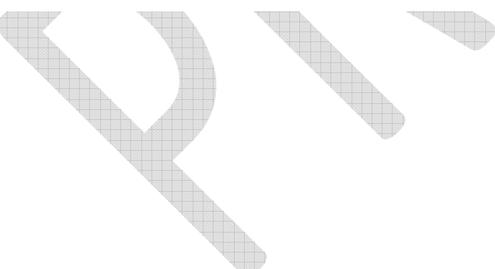


Figure 16 : Risque d'inondation des ICPE de Saint-Affrique



- Sur la commune de Brusque (Figure 17):
  - En zone de risque fort : SCEA les Baumes (aquaculture en eau douce)
  - En zone de risque faible : SAS Guipal (exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin)

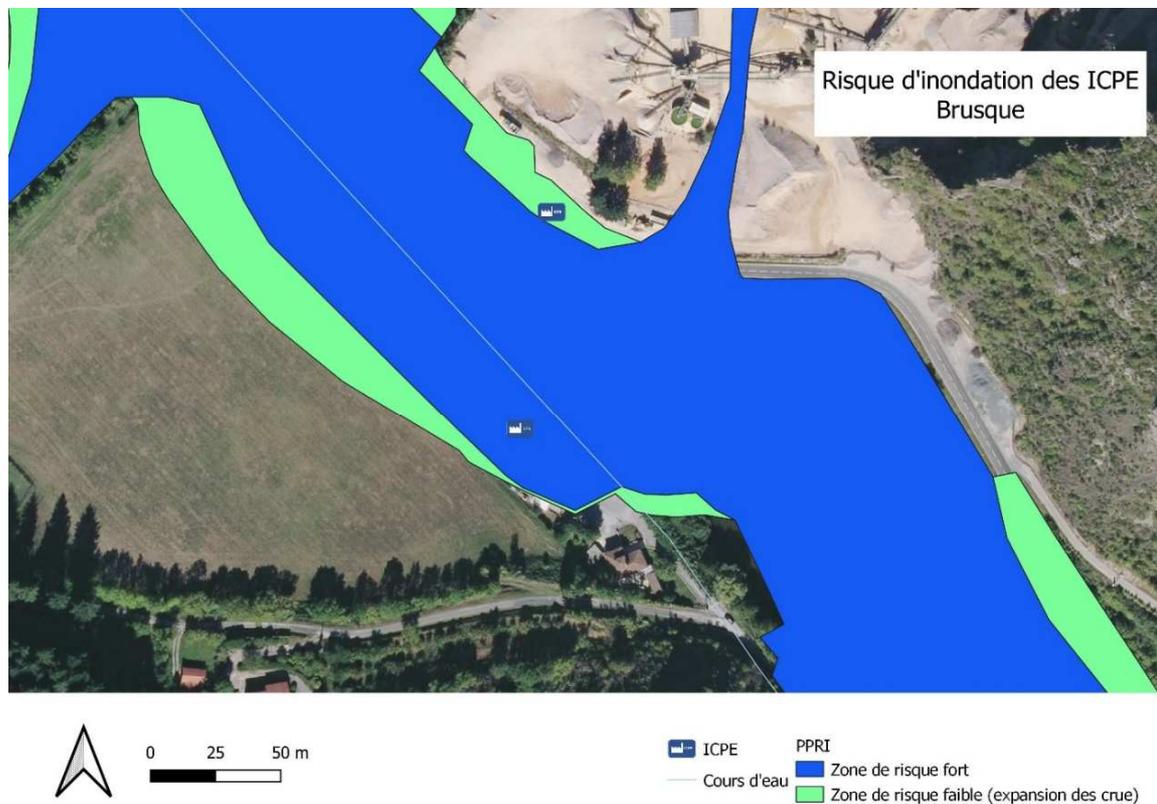


Figure 17 : Risque d'inondation des ICPE de Brusque

PR

- Sur la commune de Camarès (Figure 18) : Scierie et palettes de Camarès (sciage et rabotage du bois, hors imprégnation)

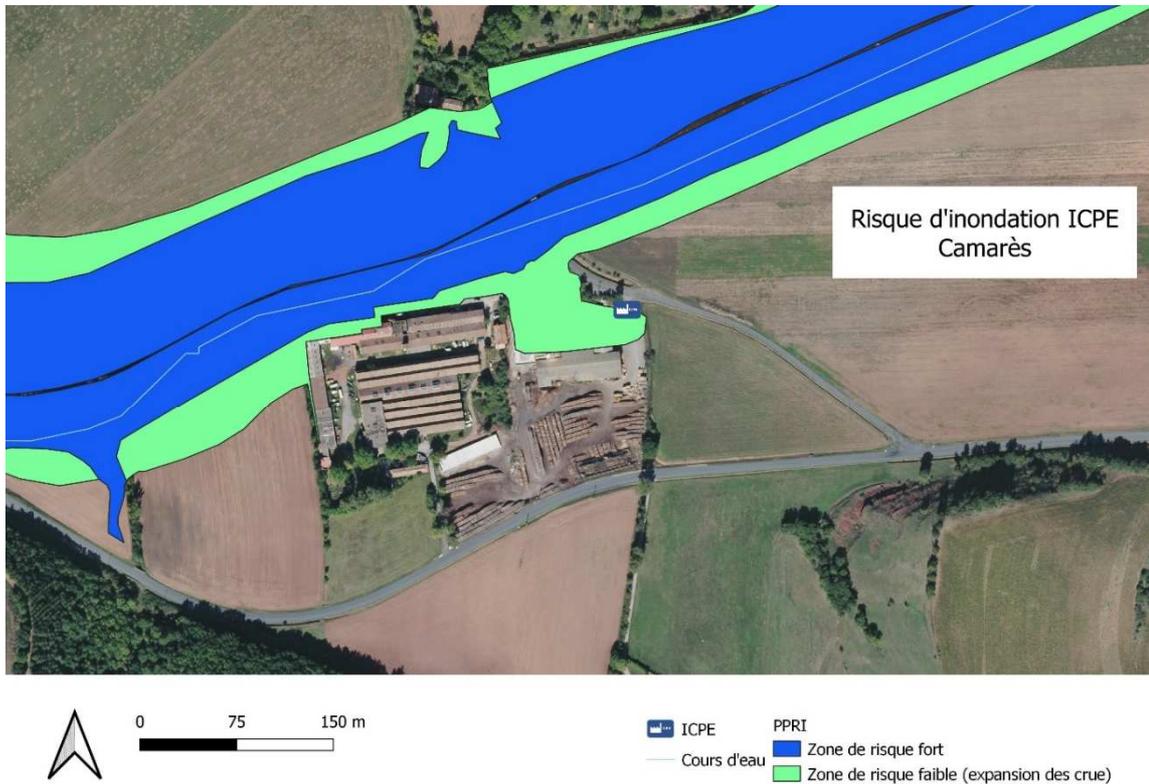


Figure 18 : Risque d'inondation des ICPE de Camarès

PRÉ

- Sur la commune de Cornus (Figure 19) : SARL Les sources de l'Avance (aquaculture en eau douce)

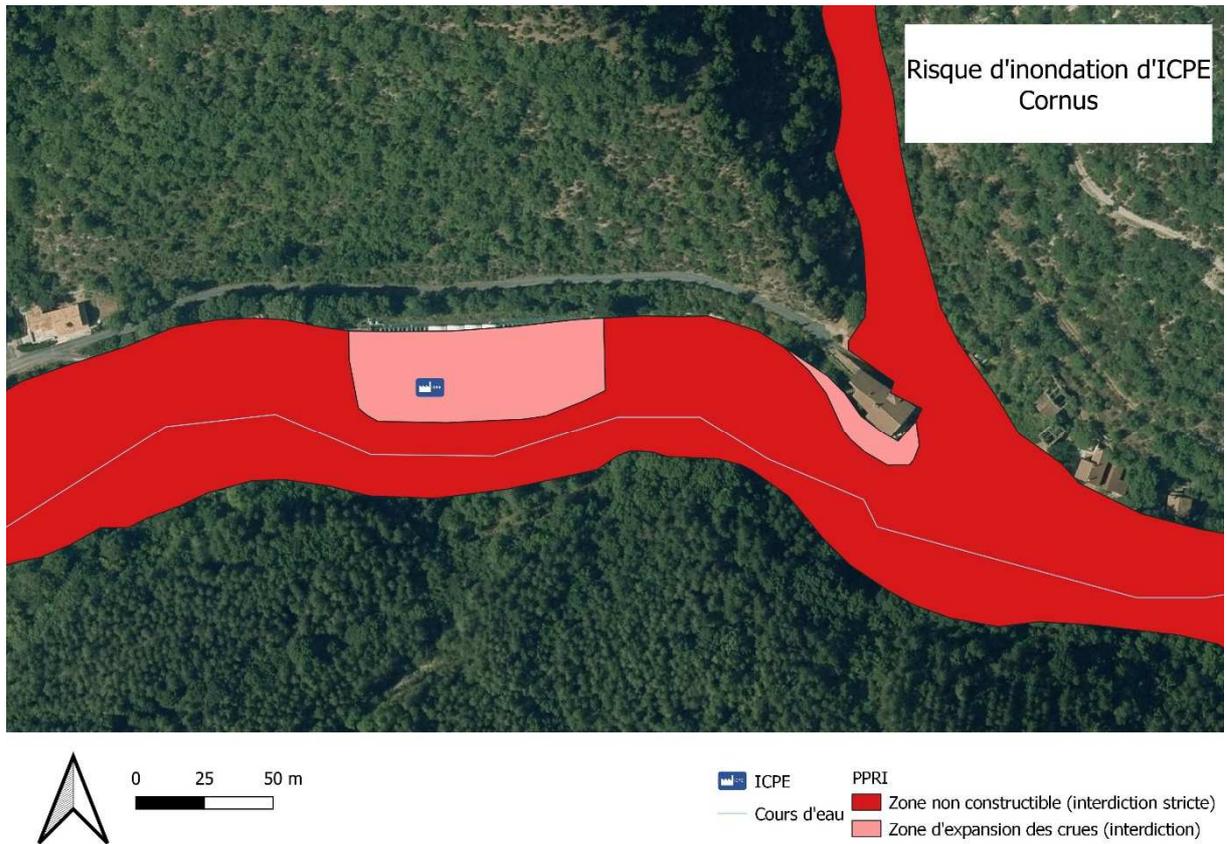


Figure 19 : Risque d'inondation des ICPE de Cornus

PPRI

### c. Activités touristiques

Le Sud-Aveyron est un territoire avec une forte attractivité touristique. Par conséquent, la période estivale est marquée par une augmentation de sa population. Ce facteur, associé à la situation de maisons secondaires et campings en zone inondable, doit être pris en compte dans les plans de gestion de crise des communes concernées. 9 campings sont en effet situés en zone inondable sur le territoire TSDR (figure 20).

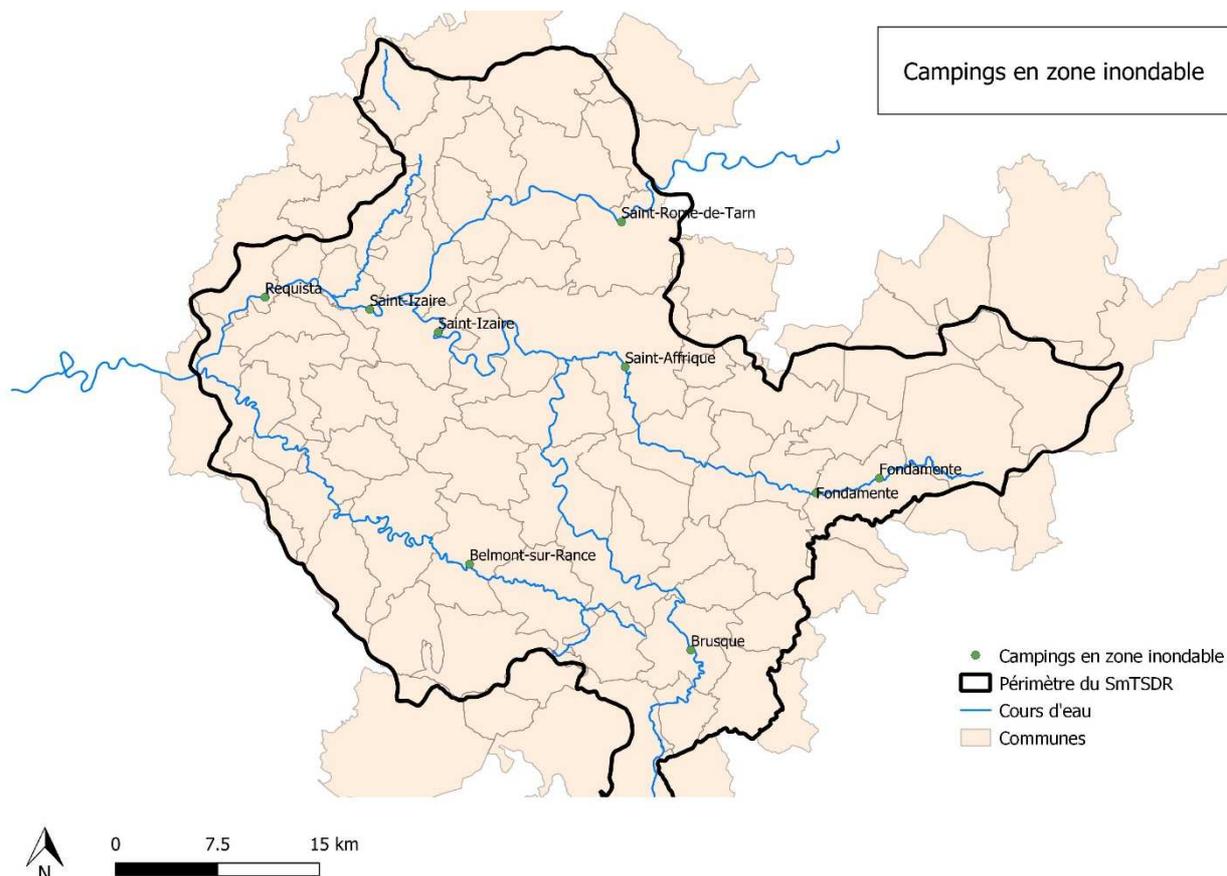


Figure 20 : Campings en zone inondable sur le territoire

De nombreuses activités de loisirs se pratiquent sur le territoire, dont un certain nombre sont en lien avec l'eau : les rivières du Tarn, du Dourdou, de la Sorgues, et du Rance, ainsi que leurs affluents sont très convoitées par les possibilités de **pêche** qu'elles offrent. Le lac de Villefranche-de-Panat et les lacs de l'axe Tarn sont notamment populaires pour la pêche aux carnassiers et le bassin Sorgues pour la pêche à la truite fario. Les autres cours d'eau du bassin TSDR sont moins fréquentés que ces lieux reconnus nationalement. Néanmoins, quelques pêcheurs locaux profitent des cours d'eau du Rance ou du Dourdou, offrant également de jolis coins de pêche. Le territoire Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance comprend deux Fédérations Départementales pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (FDPPMA) – celle de l'Aveyron et celle du Tarn – et 9 Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA).

Il est également possible d'y faire du **canoë-kayak**, en particulier sur le Tarn. La **randonnée** est également une activité très pratiquée dans la région grâce aux nombreux sentiers balisés dédiés. A noter que ces chemins sont parfois situés en bord de cours d'eau et donc potentiellement inondés en situation de crue. De plus, sont déclarés auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS) 10 points de baignade qui font l'objet d'un suivi sanitaire. Ils sont répartis sur 8 communes : Alrance, Brusque, Camarès, Saint-Affrique, Saint-Izaire, Saint-Rome-de-Tarn, Viala-du-Tarn et Villefranche-de-Panat.



Figure 21 : Zones de baignades et d'activité nautique sur le bassin TSDR

Le territoire contient également des éléments architecturaux et historiques qui constituent un **patrimoine culturel** riche. On notera notamment la présence de sites inscrits ou classés, tel que défini dans le code de l'environnement, c'est-à-dire un espace naturel ou bâti de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque qui nécessite d'être conservé. Les sites suivants sont concernés par le risque inondation, selon les documents réglementaires en vigueur (PPRI ou PSS, cf. IV.2.b.) :

- Village de Brousse et ses abords, BROUSSE-LE-CHATEAU (site inscrit 1440720SIA07)
- Village de Saint-Izaire et ses abords, SAINT-IZAIRE (site inscrit 1731130SIA02)
- Ville de Saint-Sernin-sur-Rance et ses abords, SAINT-SERNIN-SUR-RANCE (site inscrit 1440619SIA03)
- L'ensemble paysager du village de Combret, COMBRET (site inscrit 2120505SIA01)

## 8. Arrêtés de catastrophe naturelle

Le territoire TSDR a subi plusieurs évènements qui ont fait l'objet d'arrêtés de catastrophe naturelle (Figure 22).

Le tableau suivant récapitule les arrêtés de catastrophe naturelle sur le territoire entre le 10/11/1982 et le 30/11/2014 :

Commune	Inondations et coulées de boue	Tempête	Glissement de terrain	Mouvements de terrain différentiels	Indéterminé	Total
Alrance	2	1				3
Arnac-sur-Dourdou	2	1				3
Ayssènes		1				1
Balaguier-sur-Rance		1				1
Bastide-Solages	5	1			2	8
Belmont-sur-Rance	5	1			1	7
Brasc	1	1				2
Broquiès	2	1		1		4
Brousse-le-Château	7	1				8
Brusque	9	1	1		1	12
Calmels-et-le-Viala	4	1			1	6
Camarès	7	1	1			9
Castelnau-Pégayrols		1				1
Cavalerie	1	1				2
Combret	3	1			1	5
Connac	1	1				2
Cornus	4	1				5
Costes-Gozon		1	1			2
Coupiac	3	1			1	5
Couvertoirade		1				1
Curvalle	6	1				7
Fayet	5	1			1	7
Fondamente	3	1			1	5
Fraissines	2	1				3
Hospitalet-du-Larzac	1	1				2
Lacaune	4	1		2		7
Laval-Roquecezière	2	1			2	5
Lestrade-et-Thouels	1	1				2
Marnhagues-et-Latour	2	1				3
Mélagues	2	1				3
Miolles		1				1
Montagnol	4	1			1	6
Montclar		1				1
Montfranc		1				1
Montjaux	2	1				3
Montlaur	5	1				6
Mounes-Prohencoux	7	1				8
Murasson	5	1			1	7
Nant	3	1				4
Peux-et-Couffouleux	5	1				6
Plaisance	2	1				3
Pousthomy	1	1			2	4
Rebourguil	1	1				2
Réquista	4	1				5
Roquefort-sur-Soulzon	1	1			1	2
Saint-Affrique	6	1	1	1	2	11
Saint-Beaulize	3	1				4
Sainte-Eulalie-de-Cernon	3	1				4
Saint-Félix-de-Sorgues	3	1				4
Saint-Georges-de-Luzençon	5	1				6
Saint-Izaire	8	1			1	10
Saint-Jean-d'Alcapiès	1	1				2
Saint-Jean-du-Bruel	2	1				3
Saint-Jean-et-Saint-Paul	3	1			4	8
Saint-Juéry	1	1				2
Saint-Rome-de-Cernon	4	1				5
Saint-Rome-de-Tarn	1	1				2
Saint-Sernin-sur-Rance	3	1			1	5
Saint-Sever-du-Moustier	2	1				3
Saint-Victor-et-Melvieu	1	1		1		3
Salles-Curan		1				1
Sauclières	2	1				3
Sylvanès	5	1				6
Tauriac-de-Camarès	1	1				2
Trébas	7	1				8
Truel	2	1				3
Vabres-l'Abbaye	5	1		1	2	9
Versols-et-Lapeyre	4	1		1		6
Viala-du-Pas-de-Jaux	1	1				2
Viala-du-Tarn	1	1				2
Villefranche-de-Panat	2	1				3

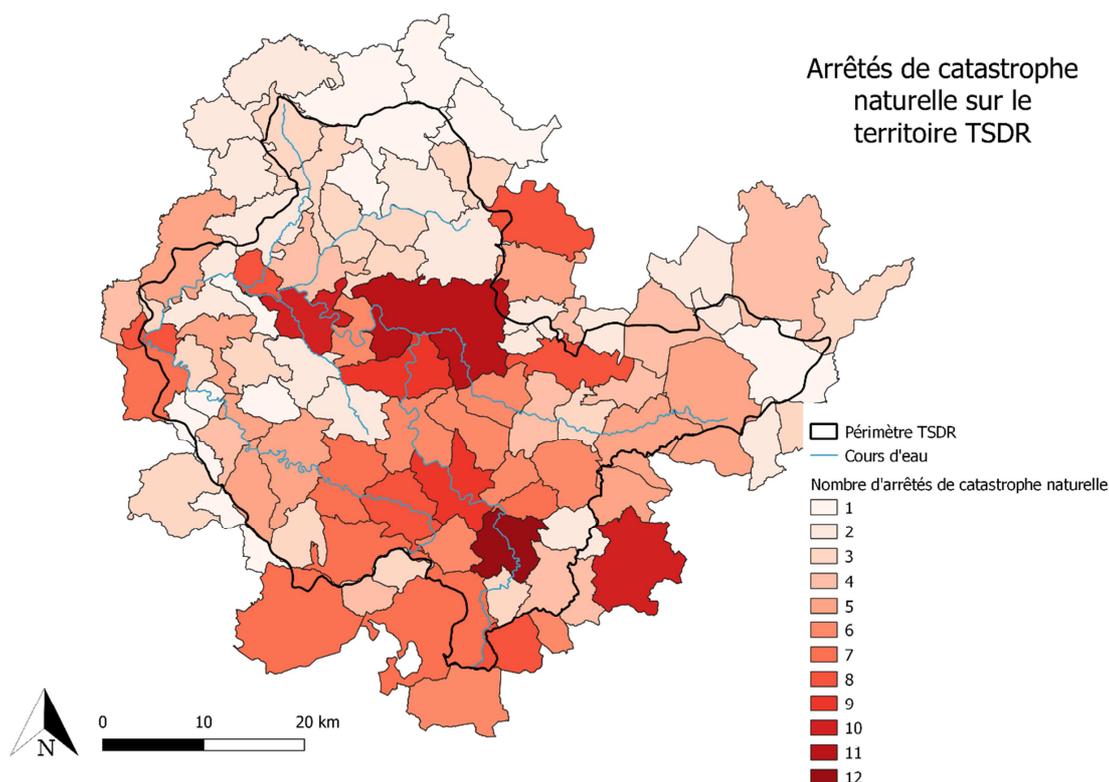


Figure 22: Nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle sur le territoire TSDR (données du PNRGC) entre le 10/11/1982 et le 30/11/2014

On remarque que les communes qui ont fait l'objet d'un nombre important d'arrêtés de catastrophe naturelle sont notamment les communes les plus urbanisées du territoire (Saint-Affrique, Vabres-l'Abbaye). Brusque ressort également comme étant particulièrement sujette aux catastrophes naturelles.

PR